

N° 136 LE PUBLIPHOBIE 1^{er}-11-2012

« Plume à plume, on plume l'oie. » (Proverbe italien.) Dernier numéro paru : 1^{er}-10-2012 (23^e année).

Feuille sporadique concentrée (à diluer dans une bassine avant absorption), créée le 1^{er} janvier 1990 et déclarée comme association le 1^{er} juillet 1991 (*Journal officiel* du 24-7-1991) : « Faire prendre conscience des procédés publicitaires ou autres, destinés à mettre en condition l'opinion publique ; sensibiliser le public aux nuisances écologiques, aux déséquilibres sociaux et aux risques de manipulation psychologique liés à l'emploi ou à l'abus de ces procédés ; réfléchir sur les enjeux avoués ou non de ces derniers ; organiser des contre-pouvoirs » (statuts). (« LP » : renvoi à un ancien numéro ; « V. » : voir section ... du présent numéro.)

I ■ L'arbre de la rue Demarquay sera-t-il abattu et remplacé par un panneau publicitaire ? (Paris, automne 2012)

Les résidents d'un logement social se mobilisent contre l'arrivée annoncée d'un panneau déroulant rétro-éclairé de 8 m² de l'afficheur Clear Channel, en remplacement d'un arbre de leur jardin. Une pétition, soutenue par les associations antipublicitaires, a déjà recueilli 350 signatures dans le quartier. Contact : Collectif des locataires, 1, rue Demarquay, 75010 Paris (ou RAP [V. IX]).

II ■ Actions du Collectif des déboulonneurs : Quand les poules chassent le furet...

Le Collectif des déboulonneurs (V. IX), né à Paris en 2005 (LP91...), a de nouveau agi en octobre. Revendication : 50 x 70 cm maximum pour toutes les affiches publicitaires. Moyens d'action : non-violence, désobéissance civile, légitime réponse.

Octobre 2012. Le 29, à 19 h, à Lille (pl. Rihour, Grand-Place), 1 panneau de l'affich. CBS a été barbouillé. Par ailleurs, la vitrine du *Furet du Nord* a été bombardée, à l'aide de 30 œufs remplis de peinture, par 10 militants, devant 20 amis et 2 journal. (*Nord éclair, La Voix du Nord*). Cette vitrine expose un écran publicitaire électronique, illégal et immoral, de 7 m² de l'affich. Oxialive, dispositif en place depuis août malgré un procès intenté par la Ville : illégal puisque visible dans un secteur sauvegardé, immoral puisque diffusant alors une publicité violente pour un jeu vidéo déconseillé aux mineurs... Art. avec photo dans *La Voix*... des 30 et 31 (déclaration de la librairie : « On ne fait pas de la publicité pour de la lessive. Simplement, là, on s'exprime un peu plus fortement sur la vie culturelle. On a juste ajouté un élément de modernité. »). Le 6, à Poitiers (centre-ville), 30 obstacles urbains et aubettes ont été recouverts par 12 militants. Photos et comptes rendus : <http://www.deboulonneurs.org/>.

III ■ Procès du Collectif des déboulonneurs de Paris : 6 barbouilleurs d'écrans condamnés (8-22 octobre 2012)

Vincent Boroli, Yvan Gradis, Raphaël Jolly, Yann Le Breton, Antonin Moulart et Romain Vigier, du Collectif des déboulonneurs (V. IX), poursuivis pour barbouillage de sept écrans numériques (LP127), ont été déclarés coupables, le 22 octobre, par la 16^e chambre correctionnelle et condamnés à 348 ou 498 euros (amende et dommages-intérêts pour la RATP et Métrobus), selon leur casier judiciaire. Les prévenus ne feront pas appel. Soutien financier (frais d'avocat) : s'adresser à RAP (V. IX).

L'audience du 8 (durée : 2 h 30), grâce à la combativité sereine des six prévenus, à l'agressivité ludique de la juge Nathalie Dutartre, à la volonté affichée d'apaisement du procureur Patrick Garaint, à la bonne foi des deux témoins Thomas Guéret et Mehdi Khamassi, à la fougue de l'avocat des prévenus, Nicolas Gallon, et à la bouffonnerie de l'avocat de Métrobus, Jacques-Henri Kohn, fut un grand débat théâtral et symphonique : aucune des nuisances induites par la publicité n'a été oubliée.

Florilège. Avocat de Métrobus : « Le discours des prévenus fait penser à un discours totalitaire, et ça me fait très peur. Cette audience laisse un goût extrêmement désagréable. C'est nauséabond. » Avocat des prévenus : « L'Histoire leur donnera raison. Je demande l'application de la liberté d'expression, de la liberté de non-réception et de l'état de nécessité. » Le procureur : « Même un combat noble ne peut pas justifier des dégradations. Je vous laisse apprécier la sanction. Je suis pour jouer une carte de l'apaisement. » La juge : « Comment ça s'écrit, "Déboulonneurs" ? [à un prévenu dont elle veut tester le niveau d'orthographe] (...) Vous pensez qu'on est tous des éponges face à la publicité ? (...) Il faut bien vivre dans la société dans laquelle on est. »

Un livret de 20 pages, « *L'Histoire leur donnera raison* » (titre sous réserve), est disponible (V. X) : lettre des six prévenus au garde des Sceaux avant le procès, lettre de soutien de l'ambassadeur Albert Salon, message téléphonique du philosophe Edgar Morin, reconstitution de l'audience du 8 octobre, jugement du 22, communiqué de presse des prévenus au sortir du procès.

IV ■ Lettre ouverte du « coupable » Yvan Gradis à Christiane Taubira, garde des Sceaux (31 octobre 2012)

« Madame la Ministre, je suis au regret de vous annoncer que les six barbouilleurs antipublicitaires jugés à Paris le 8 octobre 2012, et appartenant au Collectif des déboulonneurs auquel vous apportâtes votre soutien lors d'un de ses précédents procès, ont été déclarés coupables, le 22 octobre, par Mme Nathalie Dutartre, présidente de la 16^e chambre correctionnelle du tribunal de grande instance de Paris, et condamnés chacun, en moyenne (selon leur casier judiciaire), à 423 euros d'amende et de dommages-intérêts à Métrobus. Ils ne feront pas appel.

Ne soyez pas déçue par ce jugement, Madame la Ministre, ni ne perdez courage dans notre lutte contre l'agression publicitaire ! Mme Dutartre doit faire partie de ces juges qui manquent du sens de l'Histoire (contrairement au juge avant-gardiste Olivier Géron qui, en 2010, nous avait relaxés pour les mêmes faits). *Pardonnez-lui, car elle ne sait pas ce qu'elle fait*, dirait l'Évangile... J'imagine que Mme Dutartre, lorsqu'elle mesurera son erreur d'appréciation, sombrera dans les affres du remords.

Quel dommage que vous n'ayez pu assister aux deux heures et demie de cette passionnante audience ! Le plus drôle furent les deux minutes et quarante-cinq secondes de plaidoirie de M^e Jacques-Henri Kohn, l'avocat de Métrobus, lors desquelles il déclara l'audience "désagréable", notre discours "totalitaire" et l'ensemble "nauséabond".

Enfin, je tiens à vous remercier de votre réponse à la lettre ouverte que mes cinq coprévenus et moi vous avons adressée le 18 septembre, trois semaines avant le procès, pour vous en informer et ne rien vous demander. Cette réponse, non écrite, je veux la voir dans le fait que le procureur, M. Patrick Garaint, avait joué la "carte de l'apaisement" (ses termes) et n'avait rien requis contre nous. Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma reconnaissance. »

V ■ Les Reposeurs exigent le format publicitaire de 50 x 70 cm dans le métro (Paris, 13-26 octobre 2012)

Un nouveau collectif antipublicitaire, éphémère celui-là, est apparu, dans le métro de Paris, le 13 octobre 2012, et ce, jusqu'au 26. Durant ces deux semaines se sont déroulés des rassemblements quotidiens, place de la Sorbonne, ainsi que des actions non-violentes de désobéissance éthique sur les panneaux publicitaires du métro : collage de papillons repositionnables, de feuilles ou de grands calicots, assortis de slogans antipublicitaires et de l'adresse du site : <http://reposeurs.eu.org/>. Celui-ci, agrémenté d'une

vidéo pédagogique (par exemple, le choix crucial du ruban adhésif non dégradant écarte tout risque de procès pénal), permettait (permet toujours) de signer une pétition (déjà 2 500 signatures) et de prendre connaissance d'un sondage de l'institut CSA, selon lequel 57 % des Franciliens disent « oui » à la disparition de tous les dispositifs publicitaires actuels dans le métro au profit du format 50 x 70 cm en nombre limité. Objectif global : réduire la surface moyenne de publicité par station de 144 m² à 8 m².

Insolite : d'une part, un « reposeur » parisien a reçu d'une sympathisante lilloise un paquet de papillons repositionnables écrits de sa main en vue d'être collés dans le métro de Paris ; d'autre part, Bizi !, groupe militant régionaliste basque, a agi, dès le premier jour, en écho aux Reposeurs, sur des panneaux publicitaires à Bayonne (même si le métro de Paris ne va pas jusque-là !).

(Soutien financier : chèques à l'ordre du « Dernier Panneau », 99 bis, av. du Général-Leclerc, 75014 Paris.)

VI ■ Trois briseurs-barbouilleurs de 75 écrans publicitaires numériques sont passés en procès (Paris, 23 octobre 2012)

Hadrien, Elsa et Yoann, étudiants, ont comparu, le 23 octobre 2012, devant la 10^e chambre correctionnelle du tribunal de grande instance de Paris (Palais de justice), pour avoir, entre mai et septembre 2010, lors de 31 actions clandestines menées dans le métro de Paris, brisé (à coups de marteaux ou de molettes) et/ou barbouillé (de slogans antipublicitaires), en réunion, 75 écrans publicitaires espions, appelés « Numériflash » par leur propriétaire, la société Métrobus, régie publicitaire du métro et des bus. L'audience, d'une durée d'1 h 40, s'est déroulée, devant une trentaine de sympathisants, dans une sérénité sans doute due au fait que les prévenus, piégés par la vidéosurveillance malgré leurs masques et leurs cagoules, reconnaissaient les faits. Extraits :

Le juge (Laurent Raviot) : « Moi-même, je n'aime pas la publicité. »

Hadrien : « C'est par dégoût de la publicité que j'ai agi. C'est aussi en réaction à l'utilisation de ces écrans, capables de contrôler les personnes, notamment les mouvements de la tête. Ça m'a fait peur. J'ai trouvé ça extrêmement violent. La cible de mes actions violentes, je ne la regrette absolument pas. »

Elsa : « Il n'y a pas eu de consultation démocratique au sujet de la publicité. »

Yoann : « C'est la prolifération des écrans qui m'a fait passer à l'acte. Il s'agit d'une sorte d'acte d'autodéfense face à ce que je considère comme une violence. Je considère ce genre d'action comme totalement légitime, et infiniment moins violent que la violence exercée par ce genre de publicité. D'autant plus que ces écrans sont des dispositifs techniques de manipulation qui, actuellement, sont mis au service de la publicité, mais qui peuvent être également mis au service d'un pouvoir... peu démocratique, disons. Je pense que ça peut être extrêmement efficace en termes de diffusion autoritaire de messages. »

L'avocate de Métrobus (Dominique Quéran-Germaix), qui évalue les dégâts à **270 000 euros**, réclame environ **100 000 euros** : **1 000** par panneau (soit **75 000**), en remboursement de la franchise de l'assurance ; **4 000** pour le préjudice commercial (« Les prévenus, en massacrant les campagnes publicitaires pendant la période de lancement des "Numériflash", ont voulu détourner les annonceurs de ces derniers. ») ; **12 000** pour le préjudice d'image (« Avec les écrans massacrés, avec des impacts partout, avec de la peinture rouge ou noire sur les murs, sur les écrans eux-mêmes, les usagers pensent que ce vandalisme vise directement la société Métrobus. ») ; **5 000** pour les soins et les peines, et la désorganisation de Métrobus (« Quand j'ai commencé à faire les dossiers, j'ai eu un grand moment de solitude, parce que j'avais des papiers partout, et ces papiers ne représentaient que la pointe de l'iceberg que Métrobus a vécu. Chaque fois, les salariés de Métrobus ont été obligés de se déplacer. ») ; **5 000** pour les frais de procès. « Leurs actions sont d'une extrême violence. Ces panneaux n'ont aucune fonction d'espionnage, c'est un fantôme. Les prévenus font partie du système qu'ils dénoncent, ils ont des portables, ils ont des ordinateurs. Ils sont nourris par la publicité. »

Le procureur (Alexandre Aubert) : « Il faut prendre en compte le mobile à caractère politique des prévenus, même si la transgression de la loi pénale n'est pas acceptable. Je requiers une peine d'amende délictuelle en rapport avec leurs ressources. »

L'avocate des prévenus (Irène Terrel) : « Mobile politique désintéressé... Dans quelques années, on les considérera comme des précurseurs... Ces écrans ne sont pas aussi innocents que le dit la partie civile... Protection du citoyen contre l'agression publicitaire... Droit de réponse... C'est un honneur de défendre des gens qui alertent notre société sur des dangers importants. »

Le juge : « Le tribunal rendra sa décision le 20 novembre, à 9 heures. »

[Pour le témoignage écrit du rédacteur du Publiphobe, demandé par les prévenus et remis au juge par leur avocate, v. X.]

VII ■ Barbouillage intégral du couloir de correspondance à Montparnasse-Bienvenue (Paris, 23 octobre 2012)

Le 23 octobre au soir, dans le couloir de correspondance du métro Montparnasse-Bienvenue, la publicité la plus longue de Paris (130 x 5 m), au profit d'une chaîne de supermarchés, a été intégralement barbouillée de slogans antipublicitaires. Trois jours plus tard, un témoin anonyme aurait constaté la disparition de la publicité.

Vidéo : http://www.dailymotion.com/video/xukaqp_barbouillage-des-pubs-du-couloir-de-montparnasse_news ;

images : <http://bap.propagande.org/modules.php?name=Forums&file=viewtopic&p=30133#30133>.

VIII ■ Agenda

10-11-2012, Le Mans : bâchage de 2 écrans lumineux par le collectif Antipub 72 ; 10 h, carref. av. Bollée/rocade (contact : 02 43 24 35 79).

20, Paris : jugement d'Hadrien, Elsa et Yoann, briseurs d'écrans numériques (V. VI), 9 h, Palais de justice, 10^e chambre correctionnelle.

24, Paris : barbouillage du Collectif des déboulonneurs (V. IX), à 15 h.

IX ■ Carnet d'adresses

- Collectif des déboulonneurs : 24, rue Louis-Blanc, 75010 Paris ; contact@deboulonneurs.org ; www.deboulonneurs.org.

- Paysages de France : 5, pl. Bir-Hakeim, 38000 Grenoble ; tél.-télé. 04 76 03 23 75 ; internet : <http://paysagesdefrance.org/>.

- Résistance à l'agression publicitaire (RAP) : 24, r. de la Chine, 75020 Paris ; tél. 01 43 66 02 04 ; internet : www.antipub.org.

X ■ Catalogue

- Prochain numéro seulement : 15 centimes (en timbres) + une enveloppe timbrée à votre adresse.

- Série complète des 135 numéros parus (20 euros, port et enveloppe compris).

- « L'Histoire leur donnera raison » (titre sous réserve) [V. III] (env. 20 pages, env. 70 g ; 5 euros, port compris, en 2012).

- Témoignage au profit d'Hadrien et Elsa pour leur procès du 23 octobre 2012 (V. VI), par Y. G. (1 page).

XI ■ Abonnement et commandes

- Abonnement : 7 euros les dix numéros (soit un peu plus d'un an). [Abonnement spécial malvoyants : 10 euros.]

- Commandes (des articles du catalogue) : sauf indication contraire, envoyez une enveloppe timbrée à votre adresse et la somme indiquée. Si aucun prix n'est indiqué, comptez 8 centimes par page. Timbres, chèques et virements acceptés (« Le Publiphobe », CCP 346257 X Paris).

Ce numéro 136 peut être photocopié et diffusé.

Yvan Gradis

Le Publiphobe, 67, rue Saint-Jacques, 75005 Paris, France. Tél. 01 45 79 82 44.

(La série complète du *Publiphobe* est téléchargeable sur le site : <http://bap.propagande.org/modules.php?name=Publiphobe>.)